



arrêté n°2022-160

Commune de
WALLERS-ARENBERG

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes

**ARRETE TEMPORAIRE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT ROUTE DE BELLAING**

Le Maire de Wallers-Arenberg,

Vu les articles L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux pouvoirs de Police du Maire ;

Vu les articles R411-1 et suivants, R417-10, R325-14 du code de la Route,

Vu l'arrêté du 24 Novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents ;

Vu la demande de SORRIAUX TP, situé 44 rue Lodieu 59198 HASPRES en date du 14/11/2022;

Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pendant **les travaux d'enfouissement des réseaux ENEDIS, FRANCE TELECOM, ECLAIRAGE PUBLIQUE**

ARRETE

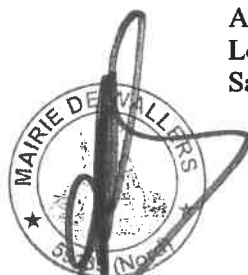
Article 1^{er} : A partir du mercredi 16 novembre 2022 jusqu'au mardi 16 mai 2022 inclus en vue de l'exécution des travaux susvisés, la circulation des véhicules et le stationnement seront réglementés de la façon suivante :

- Circulation alternée via feu tricolore
- Interdiction de stationner

Article 2 : La signalisation de chantier, conforme aux prescriptions de l'inspection Interministérielle en date du 17 Juillet 1974 sera fournie, posée et maintenue en bon état de fonctionnement par Sorriaux TP d'Haspres

Article 3 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- M. le Capitaine de police de Denain ;
- Bureau de Police de Wallers ;
- Transvilles
- Voirie Départementale
- Sorriaux TP d'Haspres



A Wallers, le lundi 14 novembre 2022

Le Maire

Salvatore CASTIGLIONE

Le Maire

. Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

. Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.